Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 056-215601436-20260604-2026_06_017-DE

Muzillac

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2026
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT

L'an deux mil VINGT-SIX, le 4 juin, à 19H30 le Conseil Municipal de la Commune de Muzillac, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame CABON Marie-Thérèse, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 26 Votants : 28

Présents : Marie-Thérèse CABON, Bruno HUBERT, Christine LE CADRE, Eric BLANCHO, Florence RAUFFLET, Franck GALUDEC, Séverine GUYOT, Benjamin VILAIN, Etienne LAURENT, Monique DELANNOY, Jean-Luc PICHOT, Patrick HUBERT, André ALLIO, Marc LE CHENADEC, Dominique LE JALLÉ, Edith LE PALAIRE, Manuela CADOU, Fabrice LE BOT, Raphaël EVAIN, Morgane DANIEL SCHMITT, Elise JARRON-JAHANGARD, Angélique BERET, Pierre-Yves LE JALLÉ, Guillaume JOGUET, Ninon BIHAN, Michèle COLLIN

Absents :
Michel CRIAUD donne pouvoir à Marie-Thérèse CABON, en date du 29/05/2026
Hugo MAIRE donne pouvoir à Franck GALUDEC, en date du 03/06/2026
Laëtitia NICOLAS

Date de convocation : 27/05/2026 Date d'affichage convocation : 28/05/2026

Date d'affichage du compte-rendu : 11/06/2026

Sur proposition de Mme la Maire et en l'absence d'autres élus candidats à l'ouverture de la séance, **Mme Séverine GUYOT** est désignée en tant que **secrétaire de séance**.
Les débats sont retransmis dans leur intégralité sur la chaîne YouTube de la Ville de Muzillac (https://www.youtube.com/watch?v=vVnUBP9-u8E)

Délibération 2026 06 017
ÉGLISE : CONVENTION DE FINANCEMENT POUR LA RÉNOVATION DE LA STATUE DE ST POL

Par arrêtés préfectoraux du 11 octobre 2005 et 15 juin 2000, des objets de culte (statue, tableaux) ont été inscrits à l'inventaire des monuments historiques.
La paroisse, à ce titre, a sollicité la commune pour participer au financement de la rénovation de la statue de St Pol.
L'Association des Amis de Bourg Pol a proposé le transfert de cet objet de l'église de Bourg Pol vers l'église Ste Thérèse et a donné son accord pour participer à hauteur de 50% de la dépense, la paroisse finançant l'autre moitié, sans la part FCTVA.
Le devis de l'entreprise Guylaine MARY - La Petite Métairie – 56340 CARNAC s'élevant à 1 391.67 € HT (1 670.00 € TTC), la Commune s'acquittera de la somme TTC auprès de l'entreprise. Les Amis de Bourg Pol et la paroisse reverseront à la collectivité la somme de 720.86 € chacun.
Une convention ci-annexée établie avec l'Association et la paroisse fixe les conditions de réalisation et de financement de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE le devis de l'entreprise Guylaine MARY - La Petite Métairie – 56340 CARNAC s'élevant à 1 391.67 € HT (1 670.00 € TTC) ;
- FIXE la participation respective de l'Association Les Amis de Bourg Pol et de la paroisse à la somme de 720.86 € chacun ;
- AUTORISE Mme la Maire à signer la convention ci-annexée fixant les conditions de réalisation et de financement.

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 056-215601436-20260604-2026_06_017-DE

Muzillac

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2026
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT

Pour extrait conforme au registre,	Certifié exécutoire
La Maire, Marie-Thérèse CABON	La secrétaire de séance, Séverine GUYOT
	